

L'interdiction des serres chauffées en bio encore reportée

8 avril 2019

Pour la deuxième fois consécutive, le vote de l'interdiction des serres chauffées en agriculture biologique en France a été reporté. Il aurait dû avoir lieu mercredi 3 avril dernier au sein du Conseil national d'agriculture biologique (CNAB), organe qui définit les critères de contrôle du bio en France.

Informés de projets de conversion bio en serres chauffées en Bretagne et Pays de la Loire, la Fnab (Fédération nationale de l'agriculture biologique, c'est à dire le syndicat des agriculteurs bio) et le Synabio (syndicat des entreprises transformatrices de bio) avaient demandé dès juin 2018 l'interdiction de cette pratique.

« *Le cahier des charges bio impose le "respect des cycles naturels" et une "utilisation responsable de l'énergie". Or, selon l'étude FoodGES de l'ADEME, une tomate produite en France sous serre chauffée est responsable de 4 fois plus de gaz à effet de serre qu'une tomate importée d'Espagne et 8 fois plus qu'une tomate produite en France en saison* », rappellent les deux organisations dans un communiqué commun.

Elles dénoncent « *la pression du monde agricole conventionnel* », qui a obtenu ce report de vote. Le prochain est prévu le 19 juillet 2019.

- **Source :** [Fnab](#) et Synabio

- Adresse de cet article : <https://reporterre.net/L-interdiction-des-serres-chauffees-en-bio-encore-reportee>